

Le Mot du Président

« L'installation et la transmission des exploitations sont l'avenir de notre agriculture.

La Chambre d'agriculture, acteur du parcours à l'installation pour accompagner les jeunes et les nouveaux exploitants, se donne une ambition avec la profession agricole de relever le défi du renouvellement des générations. Cette perspective est au cœur du projet agricole départemental Hérault 2020 pour une agriculture dynamique et compétitive. L'enjeu principal est de rendre attractif le métier aux nouveaux actifs agricoles (jeunes et autres publics). Cela passe par un parcours à l'installation personnalisé et simplifié, par l'accessibilité des moyens de production (foncier, eau ...) et le développement des compétences. Cette attractivité passe aussi par la compétitivité des entreprises agricoles qui offrent un revenu, par des nouveaux modes d'organisation qui prennent en compte les mutations des structures économiques, des marchés et des attentes des futurs installés dans leur vie sociale. L'innovation dans les modes d'accompagnement est indispensable pour s'adapter aux nouveaux profils des candidats à l'installation et aux évolutions de l'environnement. A chaque changement de génération, le monde agricole a montré sa capacité à trouver des solutions innovantes et la Chambre d'agriculture s'inscrit résolument dans cette dynamique, avec ses partenaires, pour offrir des perspectives d'avenir au métier d'agriculteur. »

Jérôme DESPEY
Viticulteur
Président de la Chambre
d'Agriculture de l'Hérault



Notre Engagement

I - De l'idée au projet

1. Répertoire Départemental à l'Installation

Un service public gratuit destiné à mettre en relation :

- des exploitants cédants qui cherchent un repreneur ou un associé pour leur exploitation,
- des candidats à l'installation qui cherchent une exploitation à reprendre ou à s'associer (dans le cadre du PIDIL, réalisation d'audits des exploitations disponibles) : www.repertoireinstallation.com.

2. Plan de Professionnalisation Personnalisé

Le PPP permet d'ajuster les compétences du candidat à son projet d'installation (formations, stages, parrainage...) grâce à un entretien personnalisé avec deux conseillers spécialisés.

3. Accompagnement individuel personnalisé à la création d'activité

L'objectif est d'aider le créateur à formaliser et à chiffrer son projet, ainsi que de lui apporter un regard objectif et un conseil sur ce dernier (analyse des compétences du créateur, de la commercialisation prévue, des aspects réglementaires, de la viabilité économique et de la faisabilité financière).
Diagnostic de la faisabilité du projet d'installation dans le cadre du dispositif régional - Accompagnement des bénéficiaires du RSA et ETEPI dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil Général de l'Hérault.

4. Elaboration du Plan de Développement de l'Exploitation

Le PDE est un prévisionnel économique et financier sur les cinq premières années de l'installation. Outil d'aide à la prise de décision pour les candidats à l'installation, le PDE est également un document de référence pour solliciter le concours des banques et l'obtention d'aides publiques (DJA, prêts bonifiés,...).

II - Appui à la constitution des dossiers de demande d'aides et formalités diverses

- Aides nationales à l'installation
- Aides régionales à l'installation
- Aides aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE)
- Centre de Formalités des Entreprises

III - Suivi de l'entreprise après installation

Le but du suivi est d'accompagner le créateur pendant la phase de démarrage dans la gestion de son activité, de manière à la pérenniser.
Suivi post création dans le cadre du dispositif régional - Suivi RSA et Suivi ETEPI dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil Général de l'Hérault.

IV - Des formations tout au long de la vie de votre entreprise

Le porteur de projet peut bénéficier de la prise en charge des frais pédagogiques des formations nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

V - Des réductions sur nos prestations et abonnements

Qui sommes-nous ?

La Chambre d'agriculture de l'Hérault est un organisme consulaire chargé de représenter l'agriculture auprès des pouvoirs publics.

Elle assure également un rôle de service auprès des agriculteurs, notamment dans les domaines de l'accompagnement à la création d'entreprise, de la formation, du conseil technique, économique et commercial.

Comment nous contacter ?

Heures d'ouverture de la Chambre d'agriculture de l'Hérault :

Siège social à Lattes : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 (16 h 00 le vendredi).

Accueil sur rendez-vous uniquement, à Lattes (ou délocalisé).

Contacts :

- à la Chambre d'agriculture de l'Hérault (après passage au Point Info Installation) :
 - **Nathalie ASTRUC** : diagnostics d'installation, aides du PACTE, commercialisation.
04.67.20.88.52 – astruc@herault.chambagri.fr
 - **Clément BOUCHERIT** : Plan de Professionnalisation Personnalisé, maîtres exploitants.
04.67.20.88.79 – boucherit@herault.chambagri.fr
 - **Francis GAZONNAUD** : transmission, Répertoire Départemental à l'Installation
04.67.20.88.27 – gazonnaud@herault.chambagri.fr
 - **Jacques PORTES** : aides nationales Jeune Agriculteur, suivi post-crétation
04.67.20.88.13 – portes@herault.chambagri.fr
 - **Rébecca POTTIEZ** : accompagnements Insertion
04.67.20.88.49 – pottiez@herault.chambagri.fr
 - **Sylvie GINISTY-TEULON** : formation
04.67.20.88.28 – ginity-teulon@herault.chambagri.fr

